Recommendations of the Manitoba Task Force on Literacy

April 1989

Manitoba
Education
and Training

Len Derkach
Minister

89-05898/

Recommendations of the Manitoba Task Force on Literacy

Forward

Background of the Manitoba Task Force on Literacy

The Manitoba Task Force on Literacy was appointed by the Minister of Education, the Honourable Len Derkach, on October 14, 1988. The members of the Task Force were chosen from a cross–section of individuals with the ability to interpret the comments and concerns of presenters objectively.

The mandate of the Task Force was to determine the magnitude of the literacy issue among affected groups and to recommend a strategy for continuous programming on literacy to meet the needs of Manitobans. The Task Force was also requested to consult with interested groups and institutions on the specific needs of adult learners, aboriginal people, new Canadians and school drop-outs.

The Task Force responded by holding thirty hearings throughout the province between December 1988 and February 1989. Local hearings were held in all geographical regions and potential interest groups were invited. More than 350 presentations, oral and written, were delivered. Presenters included educators, adult learners, adult literacy practitioners, local business and community groups, professional education groups, and representatives from schools, colleges and universities.

Recommendations and conclusions of the Task Force are based on the hearings and briefs received from participating communities and individuals.

Definition of Literacy and Illiteracy

There are many definitions of literacy and, for this reason, the Task Force felt that one of its aims should be to provide the province with a broad definition rather than a mere grade equivalent or set of requirements for employment eligibility. To this end, the Task Force developed a "learner-centred" definition of literacy.

The Task Force believes illiteracy is best defined as a lack of skills perceived by individuals or groups as being necessary to fulfill their self-determined objectives as individuals, family and community members, consumers, employees and members of social or religious organizations.

It has also defined literacy as the ability to read, write, comprehend and use mathematics adequately to satisfy whatever requirements the learner determines are important for his or her own life.

Causes of Illiteracy in Manitoba

After consulting with many groups and individuals, the Task Force examined the barriers to literacy development and determined that they are many and varied. These barriers can reflect socio-economic circumstances or difficulties experienced by individuals involving the school and the community at large. The causes of illiteracy can be categorized in the following manner:

- cultural differences
- school-community conflicts
- socio-economic problems
- individual or societal attitudes
- language barriers
- special needs which are not addressed

The findings of the Task Force reveal that, for the majority of students, the education system is an effective highway to literacy. However, for some individuals, an unsuccessful experience with the school system is found to be the precipitating factor which leads to illiteracy.

Therefore, a need exists for additional pathways for learners who have not been integrated into the education system.

A Strategy for Prevention

In general, the Task Force found that adult literacy programs should be responsive to the learner and should be viewed as tools which can be used by the learner to achieve his or her goals.

The learner-centred and community-based orientation of the recommendations is not an invention of this Task Force, but reflects the educational experience of individuals who have successfully attained literacy.

In answer to its mandate, the Task Force focused on the needs of four target groups: at-risk students, adult learners, aboriginal people and learners for whom English is a second language.

The Task Force examined in detail the concerns and aspirations of these groups with regard to literacy development. The following recommendations reflect the specific needs of these groups and address such concerns as barriers to literacy development, supports for each group to achieve its own literacy goals, and specific approaches and strategies for each group.

Included in the complete report of the Task Force are a number of quotations from learners and learner–communities who participated in the hearings. The Task Force members are indebted to these presenters.

The Membership of the Task Force

The members of the Task Force were selected not only on the basis of their professional skills and experience, but also to be representative of those communities and groups that have been particularly affected by illiteracy. Since all continued in their normal employment while serving on the Task Force, the work of completing this report required significant personal sacrifice.

The Members of the Task Force were:

- **Rosemary Vodrey – Chairperson —** School psychologist, former broadcaster, adult learner (law), active community contributor
- **Julia Boon –**Private language school administrator
- **Claire Comte –** Nurse and active member of the Francophone community
- **Sharon Fiddler –** Administrator with an aboriginal school board
- **Eric Jonasson –** School Trustee and member of the Manitoba School Trustees Association (replacement for Vern Kulyk)
- **Gaston Joseph –** Administrator with the Manitoba Community Colleges
- **Gary Kilarr –** University professor specializing in reading and language arts curriculum
- **Fredelina Paqueo –** Realtor and active member of the Philippine Association (replacement for Dely Bernardo)
- **Strini Reddy –** Superintendent of schools and executive member of the Manitoba Association of School Superintendents
- **Betty Husby –** Incoming president, the Manitoba Teachers' Society (replacement for Charles Tinman)

The Task Force Staff were:

- Bob Gorchynski, Executive Director
- Robin Millar, Researcher
- Lori Penner, Researcher
- Darlene Joss, Administrative Secretary

The Strategy For Literacy For Manitobans

The Task Force Recommendations

In the body of this report, we have described an evolving view of literacy, driven by the personal goals and personal searches for literacy of adult learners and learning communities throughout Manitoba.

In addition to the traditional "highway to literacy" provided by the school system, this view envisages a wide range of other "pathways to literacy" that respond to the reality of the adult learner.

The transformation of the literacy field from one in which skills — interpreted in terms of grade levels and viewed as being primarily of economic value — are "administered", to one in which motivated adults and communities seek literacy for their own purposes, including cultural, social, religious, political and other purposes, is in the view of this Task Force a positive transformation.

The recommendations here are intended to enhance government's ability to play a positive and supportive role — in collaboration with learners and communities across Manitoba, educators and the community at large — in the development of the range of pathways for the learner that can result in literacy for all Manitobans.

Policy

Recommendation 1

That the Government of Manitoba develop a literacy policy based on:

- **a clear statement that achieving literacy for all Manitobans is a community-wide goal and responsibility**
- **an understanding of literacy itself as the successful development of reading, writing, mathematical and communicating skills necessary for the achievement of personal and shared community goals**
- **a commitment to pluralistic literacy development that is learner centred and community based across Manitoba.**

Discussion:

As our society has changed, literacy has become increasingly critical for individuals if they are to have opportunities for financial success, self-development or self fulfillment. The growing economic, human and social costs of illiteracy must be of concern to the entire community.

Government and other parts of the community can make the greatest contribution to the goal of literacy for all Manitobans if literacy itself is understood in terms of the personal and community goals of learners and learner communities across the province.

The knowledge and expertise needed to achieve literacy exists in many parts of government and the private sector in Manitoba. A policy that strives to provide access to this knowledge and expertise within the context of a learner centred, community based literacy system can best meet the needs that exist throughout the province.

Funding

Recommendation 2

That the Government of Manitoba assess the need for adult literacy services in all parts of the province, and ensure that there is sufficient funding available to enable all who seek literacy to have access to such services, and to the necessary support services required for successful learning.

Discussion:

Throughout Manitoba individuals and communities have identified the achievement of literacy as important to their own individual and shared goals. The energy these learners and learner communities bring to the search for literacy can be dissipated if funding is uncertain or unavailable.

Relative to the costs of other human services, the social investment required for a comprehensive literacy initiative in Manitoba is modest. Its potential returns — in economic, human and social terms — are immense.

The Manitoba Adult Literacy Council

Recommendation 3

That the Government of Manitoba establish a Manitoba Adult Literacy Council, reporting directly to the Minister of Education. The membership of the Council should include senior representation from:

- **learning communities throughout Manitoba, including significant representation from the Aboriginal and Multicultural communities and from all regions of Manitoba**
- **adult learners throughout the literacy community**
- **literacy workers and other educators**
- **the educational system, including schools, private educational institutions, community colleges and universities**
- **industry, labour and the media.**

Recommendation 4

That the Adult Literacy Council be provided with funding and resources to support literacy activities, in collaboration with the community at large, with five main areas of focus:

- **Aboriginal literacy**
- **Multicultural literacy**
- **Urban literacy**
- **Rural literacy**
- **Northern literacy.**

Discussion:

At the present time in Manitoba, adult literacy is a secondary or subsidiary area of activity for many parts of the educational system. There is a clear need for institutional arrangements that will focus specifically on literacy as a priority goal.

The Manitoba Literacy Council will provide the institutional basis for collaboration among all communities and all parts of the educational system, and for the broadest possible involvement of the community at large in the evolution of learner centred, community based literacy strategies.

The Task Force believes the Council will provide an effective and appropriate forum for policy development, needs assessment and for the development of community based strategies to address the five areas of priority need identified in our recommendation.

To be effective, the Council will require resources to enable it to fund community based programs and the ability to coordinate literacy activities throughout the government.

The Literacy Office

Recommendation 5

That the Adult Literacy Council be supported through a new Literacy Office to be created within Manitoba Education. The Literacy Office should be headed by a Manitoba Literacy Coordinator, reporting to the Council, and provided with staff and resources sufficient to support the work of the Council including:

- **policy development and needs assessment, including an assessment of literacy problems and opportunities in the Franco-Manitoban community**
- **community development and outreach programs**
- **literacy awareness programs**
- **development of criteria for literacy programming**
- **coordination of government activities related to literacy work and services**
- **coordination and promotion of broad community involvement in literacy awareness and literacy programs**
- **support for information exchange and networking among literacy programs to promote the development of effective literacy models**
- **support for enhanced development of the provincial and community "Learners' Conferences"**
- **support for and dissemination of literacy research in Manitoba**
- **support for the development and dissemination of adult literacy materials that are responsive to the needs and interests of learners and learner communities throughout Manitoba**
- **support for and dissemination of alternative literacy teaching/learning methods and technology including distance learning techniques and computer aided literacy programming**
- **the promotion of literacy training in the workplace**
- **assessment of particular requirements and the development of effective responses for special needs learners, seniors, inmates and women.**

Discussion:

To be effective, the Literacy Council must have its own dedicated staff and resources. The Task Force believes the Literacy Office can be established by redeploying current Manitoba Education staff for the most part, and that few if any net new positions will have to be created.

A large part of the work of the office will involve the more effective coordination of the literacy activities that already occur throughout the government. There are resources and expertise in the community colleges and elsewhere in the education system that can be adapted and delivered through community based literacy programs. The impact of these resources and expertise can be enhanced through the stronger learner and community voice that will result from the work of the Adult Literacy Council and the Literacy Office.

To this end, the Literacy Office will coordinate relationships with regional and local literacy groups that are representative of their communities and have special insights into literacy concerns in the various regions and cultural groupings of Manitoba.

Where there are identified gaps in service — like the lack of transitional programs or arrangements for inmate learners — the Literacy Office will work with other parts of government to address these needs.

It will be important that community development staff who will be responsible for working in Aboriginal literacy activities themselves be Aboriginals, and desirable that they be fluent and literate in Aboriginal mother tongues as well as in English. Similarly, it will be desirable that community development staff who will be responsible for working in multicultural literacy activities be familiar with a variety of the languages and cultures of Manitoba.

The Task Force would envision the Literacy Office working with learners through the Learners' Conferences, and with other parts of the educational and general communities in the support and development of literacy research and materials that could be made available to communities through "Learning Centres" that could be housed in appropriate facilities throughout Manitoba and that could also address the lack of availability of books in many communities.

One promising avenue for the extension of such services is the development of more effective and better supported library services. The Literacy Office will examine the potential for such actions to enhance the "literacy infrastructure" of communities across Manitoba.

The Literacy Office will administer Adult Literacy grants to community based programs that will be made through the Literacy Council. The office will be able to enter into contracts for the delivery of service by other organizations within and outside the government, including contracts for the development of literacy materials and for literacy research.

Under the policy we have recommended, and through the institutional structure of the Literacy Council and Literacy Office, learners and learning communities across Manitoba will have the capacity to develop the varied pathways to literacy that are needed by diverse groups and individuals throughout the province.

Supports For the Learner

Recommendation 6

That the Literacy Council and Literacy Office — in collaboration with other Departments of Government — review the adequacy of supports available to permit learners to participate in literacy programs, including measures that address the socio-economic conditions that can contribute to continued illiteracy.

Discussion:

Throughout our hearings in Manitoba, we heard of the barriers that lack of child care, lack of transportation and lack of financial resources represent for learners. The establishment of community based adult literacy programs can provide the pathways to literacy that Manitobans need, but unless appropriate supports are provided, too many will be unable to follow those pathways.

If government's commitment to literacy for all Manitobans is to be real and effective, it is essential that appropriate supports be available.

Awareness

Recommendation 7

That the Literacy Council, in collaboration with the educational community and the community at large, develop and implement awareness programs to ensure that the value of literacy and the availability of literacy services are widely understood throughout the community.

Discussion:

In the past, it was possible for the illiterate or functionally illiterate individual to cope successfully with many aspects of life in Manitoba. With changes in technology and the labour market, and with the growing literacy of the community as a whole, this will be true for fewer and fewer people. The illiterate's options will be increasingly limited.

It is necessary that the community understand this, so that they will understand and support the efforts of learners and learner communities throughout Manitoba, and it is important that potential

learners know of the pathways to literacy that Manitoba will provide for all our citizens.

Libraries can play a positive and creative role in increasing public awareness of literacy in all parts of Manitoba.

Especially in remote or isolated rural and northern communities, mobile library services can provide a support and a focus for literacy efforts by strengthening the literacy infrastructure of these communities.

1990 — The International Year of Literacy

Recommendation 8

That the Government of Manitoba commit itself to the most rapid practical development of province wide, learner centred, community-based programs for adult literacy to mark 1990 as the International Year of Literacy and that, in addition, the government provide leadership in the initiation of a joint government-media-industry campaign aimed at the prevention of illiteracy by raising awareness of critical factors that can contribute to the achievement of literacy among children.

Discussion:

The Task Force believes that the best observance Manitoba can make of the International Year of Literacy will be to take the steps necessary to permit the rapid development of the learner centred, community based adult literacy programs that Manitoba learners need.

There are also a range of ways in which the community at large can contribute to the prevention of illiteracy by promoting successful learning among children.

Parents can vastly improve their children's chances of achieving literacy by reading aloud to the child prior to his or her entry into school; where libraries exist and have the resources, they can operate outreach programs to reach the children of illiterates and other potential at-risk students; Aboriginal leaders and educators can participate in community early intervention programs; media can help communicate the value of literacy; industry can provide leadership and resources and can communicate with Manitobans in the workplace.

The International Year of Literacy reflects a worldwide awareness of the growing importance of reading, writing, calculating and communicating skills to the quality of life available to the individual. Manitoba can manifest the value it places on literacy for all its citizens through a campaign like the one we are recommending.

The At-Risk Student

Recommendation 9

That Manitoba Education encourage the development of initiatives to identify and respond to the needs of "at-risk" students including:

- **parental support and early intervention programs, based on enhanced parent-school communication and positive measures to support parental involvement in the student's work at school and at home**
- **the funding and development of alternative programs for at-risk students including such initiatives as programs combining employment and education, flexible scheduling and enrollment, and the provision of school services in places other than the school where that is appropriate**
- **the development of linkages between schools and community-based adult literacy programs to permit sharing of resources and expertise and to permit referral and exchange of participants where this is an appropriate response to the at-risk student**
- **support for the efforts of Aboriginal communities to provide a school experience that is responsive to the culture and realities of Aboriginal youngsters in Manitoba**
- **support for enhanced programs for special needs students including preventive pre-school programs with parental and community involvement.**

Recommendation 10

That resources be made available to school divisions whose schools are prepared to participate in the implementation of a five year literacy plan, developed within the community and with the involvement of community members as well as school personnel, to deal with problems of drop outs including the provision of school resources and expertise to support community-based adult literacy programs; progress in the completion of such plans should be monitored annually.

Discussion:

The Task Force believes that success in the school system's "highway to literacy" is still the least disruptive and preferred route for the vast majority of Manitobans. The school system is facing a wide range of challenges and there will always be some who find that success elusive, but efforts to broaden that highway to accommodate a larger proportion of all young people represent a fundamental and important challenge for schools and educators in Manitoba.

Similarly, enhanced systematic and collaborative efforts to provide pathways back in for those who leave school prior to achieving literacy can help many young people avoid being trapped in lifelong illiteracy.

Funding of Aboriginal Literacy

Recommendation 11

That the Government of Manitoba initiate discussions with the federal government, urging that literacy activities for Status Indians be considered a fundable federal education service on reserves, in urban setting and elsewhere in Manitoba.

Recommendation 12

That the Government of Manitoba take the initiative to resolve current jurisdictional problems in the funding of community-based literacy programs on Indian reserves in Manitoba, with the aim of negotiating an appropiate funding agreement and grant mechanism to ensure that these programs have access to stable, long term and flexible funding.

Recommendation 13

That, notwithstanding the outcomes of these discussions with the federal government, Manitoba acknowledge a responsibility to provide funding and resources to support the achievement of literacy by all of the members of Manitoba's Aboriginal Community.

Discussion:

There are anomalies and gaps in current funding arrangements for Aboriginal literacy. The federal government is responsible for funding schools on reserves but has not, to date, considered adult literacy to be a fundable education service.

The problem of Aboriginal illiteracy exists in part because, in the past, the federally funded school system has been unable to provide a highway to literacy that most could travel.

Along with improvements in Aboriginal schools — many of which are now occurring as Aboriginal educators and the community itself assume greater responsibility for and control over education — there is a need for flexible learner centred, community based adult literacy programs to meet the needs of adult learners throughout the Aboriginal community.

It is important to resolve both funding sources and responsibility for standards between the federal and provincial governments, and to ensure that communities are clearly informed of the criteria for and availability of funding. In addition, there is a need for funding stability. Current short term federal and provincial funding for adult literacy is not adequate to permit the evolution of successful community based programs.

Notwithstanding federal actions in their areas of jurisdiction and responsibility, the Task Force believes that Manitoba has a role and a responsibility to provide funding and resources to support the achievement of literacy by all Manitobans, including the members of Manitoba's Aboriginal community.

Manitoba's Role In Aboriginal Literacy

Recommendation 14

That the Government of Manitoba, through the Adult Literacy Council, collaborate with the Aboriginal community and others in the development of:

- **appropriate Aboriginal literacy materials, including mother tongue literacy resources**
- **distance learning, computer aided literacy programs and other teaching/learning technologies that can address problems of isolation**
- **appropriate English As A Second Language resources and programs for Aboriginal people in Manitoba.**

Recommendation 15

That Aboriginal Manitobans be eligible for participation in ESL programs.

Discussion:

Much of the education that Aboriginal people have been offered in the past, and much of the existing literacy materials, have been seen to be insensitive and irrelevant to Aboriginal reality or culture. A significant component in the emergence of the Aboriginal community in Manitoba as a learner community is a desire to strengthen and retain their culture as part of a global trend to growing Aboriginal community responsibility for and control over its own affairs.

Appropriate pathways to literacy for Aboriginal learners require materials and teaching/learning methods that reflect their experience and culture, the goals of individual learners and of the community as a learner community, and the realities of isolation that affect many Aboriginal communities.

They also require an understanding of the fact that, for many Aboriginal people, English is a second language and appropriate ESL training is a prerequisite for the achievement of English literacy.

There is also a desire in the Aboriginal community for the development of mother tongue literacy. This desire is especially strong in Island Lake — an isolated community with its own unique dialect. The Task Force believes that mother tongue literacy can contribute both to motivation and success for the learner in his or her efforts to acquire English language literacy and should be supported by the province.

English As A Second Language

Recommendation 16

That the Government of Manitoba encourage the delivery of community-based ESL and ESL literacy programs:

- **in a variety of settings, i.e. schools, community colleges, private institutions, community centres or any other location appropriate and accessible to ESL learners**
- **in conjunction with child care centres to ensure children acquire language skills adequate for successful entry into the school system and including, where appropriate, ESL instruction for parents as well**
- **involving teachers and/or teacher's aides who speak the mother tongue of learners**
- **that provide stability for the learner with the greatest possible continuity of program so as to minimize the necessity for transfer among institutions**
- **that are consistent or at least easily comparable among provinces**
- **that are accessible to immigrants and refugees immediately upon their arrival in Canada.**

Recommendation 17

That the Government of Manitoba, through the Adult Literacy Council, collaborate with the multicultural community in the development of literacy materials and teaching/learning methods that are appropriate for and responsive to the backgrounds, culture and motivations of ESL learners.

Discussion:

Immigrants and refugees need an opportunity to acquire English language fluency and literacy in order to build new lives for themselves in Manitoba. There is an opportunity for significant improvement in their access to these skills through the development of more flexible, learner centred and community based literacy programs, and through the provision of literacy materials that reflect the prior experience of these learners.

Many who spoke to the Task Force stressed their desire to have instructors or assistants to instructors who were fluent in the participants' mother tongues.

The Task Force believes there is significant potential for strengthening of ESL pathways to literacy through broader collaboration with the multicultural community in Manitoba, and would see a growing involvement of that community in these activities as a key literacy strategy for the province.

Recommendation 18

That the Government of Manitoba encourage and participate in the development of materials to permit ESL and ESL literacy programs to:

- **include Canadian content, including information on the culture, values and law of Canada**
- **reflect and respond to ethnic, cross cultural and linguistic aspects of literacy.**

Discussion:

Many of those who spoke to the Task Force emphasized their need for greater understanding of Canadian laws, values and customs in order to establish themselves successfully in Canada. The development of materials that communicate this information as part and parcel of the literacy experience responds directly to the motivation of these learners — an essential component in a learner centred approach to literacy.

Recommendation 19

That the government ensure that the teacher-student ratio for ESL programs in which the learners are illiterate in their mother tongue be low enough to ensure personal attention and instruction, and that the size of classes in all ESL programs be reviewed to ensure adequate ratios and access to instruction.

Discussion:

Especially where ESL learners are illiterate in their mother tongues, there is a need for intensive personal instruction that can only be provided when the student has ample opportunity to interact directly with the teacher. Some learners and educators who spoke to the Task Force expressed their concern that ESL classes in general were often too large to permit effective learning. This should be reviewed.

Recommendation 20

That immigrants and refugees with technical skills and/or university accreditation be provided with appropriate job training after completion of a general ESL course, with emphasis on development of specialized vocabularies relevant to their fields, in order to assist them in meeting requirements for the recognition of their overseas accreditation by the appropriate Canadian bodies.

Discussion:

As noted in the body of this report, the Task Force makes no judgement as to the fairness and appropriateness with which governing bodies of the professions and other groups evaluate overseas credentials, although we believe this area should be reviewed by government. In any case, the provision of appropriate job related training to permit individuals to become able to work in their own fields as quickly as possible can contribute to their success and to the contribution they can make to Manitoba.

Recommendation 21

That student aid and other support services be provided to all ESL students, including immigrants as well as refugees, and that this aid include child care services for ESL learners in Manitoba.

Discussion:

For many ESL learners, the period from their arrival in Manitoba until they have achieved adequate fluency and literacy marks an hiatus in their progress towards full membership in our community. The lack of support services — transportation, financial assistance and, of particular concern to women, child care services — can act as an effective barrier to literacy. The federal government currently provides assistance to refugees, but not to immigrants. Both groups require access to supports in order to have real access to literacy.

Recommendation 22

That support be given for the operation of outreach activities by ESL and ESL Literacy programs to ensure that potential ESL learners are aware of and have realistic access to these programs.

Discussion:

A wide range of cultural, linguistic or financial factors can act as barriers to entry into ESL programs by refugees and immigrants. These barriers can be particularly strong in the case of women.

Some ESL programs with strong links to multicultural organizations have already demonstrated the effectiveness of outreach programs in encouraging individuals to become learners. This should be encouraged.

Recommendation 23

That Manitoba Education and community colleges recognize ESL qualification achieved by learners in private educational institutions and community based programs.

Discussion:

The ability to move from ESL learning to broader educational opportunities is a prime motivation for many ESL learners in Manitoba. In a learner centred, community based approach to literacy, learners themselves will choose which programs to participate in, and there should be provision for their achievements in these programs to be recognized by the educational system.

Training and Education For Educators and Literacy Workers

Recommendation 24

That teacher education programs be revised to increase the number of required course credits for literacy education, with course content to include:

- **awareness and sensitivity to the range of educational needs and learning styles**
- **awareness and sensitivity to cross cultural factors, including enhanced understanding of the value of mother tongues**
- **enhanced focus on special needs, including physical handicaps, learning disorders and other conditions that can act as barriers to learning for individuals in Manitoba**
- **enhanced understanding of the reading and writing processes**
- **enhanced undertanding of the means whereby language is "naturally" acquired in a social context**
- **enhanced focus on adult learning and adult education**

Recommendation 25

That schools should give priority to professional development activities of teachers on the development of:

- **appropriate sensitivity to learning styles**
- **remedial strategies for at-risk students**
- **the capacity to meet the needs of special needs students**
- **greater understanding of the value of and ability to promote parental involvement in education.**

Recommendation 26

That teachers of ESL literacy courses should hold appropriate professional qualifications.

Recommendation 27

That the Government of Manitoba support the development of opportunities for skills enhancement and professional development among Literacy Workers throughout the province, including the promotion of networking and information exchanges and opportunities to participate in the development of literacy materials and teaching/learning techniques that respond to the needs of learners and communities throughout the province.

Recommendation 28

That the Government of Manitoba support a "Literacy Workers' Conference" to give literacy workers the opportunity to build relationships, develop skills, exchange information and meet directly with the Adult Literacy Council on a regular basis.

Discussion:

Although within the Task Force's view of literacy, the primary agent of change is the learner him or herself, the role of the educator is a complex and challenging one.

As achieving better literacy outcomes becomes a higher priority for the school system and for ESL and other literacy programs, there will be a need for the development of additional skills and training.

The Task Force would hope that, through the collaborative relationships that will result from the work of the Literacy Council and with the active participation of professional organizations in the education field, appropriate training resources — for teachers in the school system, for ESL and ESL literacy teachers, and for literacy workers across Manitoba — will evolve to respond to the needs of learner centred, community-based literacy programs across Manitoba.

Conclusion

The need for literacy among Manitobans — if they are to lead lives that are as full and successful as they ought to be — is greater now than ever before in our history.

And today, the phenomenon of the learner and the learner community — individuals and groups who are pursuing literacy for their individual and shared purposes — provides Manitoba with an opportunity to make progress towards our goal of literacy for all Manitobans.

The Task Force believes the recommendations here can provide a firm basis for that progress now and in the future.

Les Recommandations du Groupe de travail sur l'alphabétisation

Avril 1989

Éducation
et Formation
professionnelle
Manitoba

Len Derkach
Ministre

Les Recommandations du Groupe de travail sur l'alphabétisation

Avant-propos

Historique du Groupe de travail sur l'alphabétisation du Manitoba

L'honorable Len Derkach, ministre de l'Éducation, a formé le Groupe de travail sur l'alphabétisation du Manitoba le 14 octobre 1988. Les membres du groupe de travail ont été choisis parmi des personnes aux compétences diverses capables de donner une interprétation objective des commentaires et des préoccupations de ceux et celles qui soumettraient des mémoires et feraient des exposés.

Le groupe de travail avait pour mandat de définir l'importance de la question de l'alphabétisation chez les groupes touchés, et de recommander une stratégie pour établir des programmes d'alphabétisation permanents afin de répondre à leurs besoins. On a en outre demandé au groupe de travail de consulter les institutions et les groupes intéressés sur les besoins particuliers des apprenants adultes, de la population autochtone, des néo-Canadiens et des décrocheurs scolaires.

Le groupe de travail a répondu en tenant dans toutes les régions géographiques de la province trente audiences, entre décembre 1988 et février 1989. Les groupes que la question intéressait ont fait plus de 350 exposés oraux et écrits. Parmi ceux qui ont déposé des mémoires, on retrouvait notamment des éducateurs, des apprenants adultes, des spécialistes de l'alphabétisation des adultes, des entreprises et des groupes communautaires régionaux, des groupes de formation professionnelle ainsi que des représentants d'écoles, de collèges et d'universités.

Le groupe de travail a fondé ses recommandations et ses conclusions sur les audiences et les mémoires que lui ont soumis les personnes et les collectivités participantes.

Définition d'alphabétisation et d'analphabétisme

On trouve de nombreuses définitions de l'alphabétisation. C'est pourquoi le groupe de travail a jugé qu'un de ses buts devait être d'en établir une définition générale plutôt qu'une simple équivalence scolaire ou une série d'exigences pour être en mesure de trouver du travail. À cette fin, il a élaboré une définition de l'alphabétisation "axée sur l'apprenant".

Le groupe de travail pense que l'analphabétisme se définit le mieux comme un manque des aptitudes que les personnes jugent nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se fixent à titre individuel ou en tant que membres d'une famille ou d'une collectivité, consommatrices, employées et membres d'organismes sociaux ou religieux.

Il a également défini l'alphabétisation comme la capacité de lire et d'écrire ainsi que de comprendre et d'utiliser les mathématiques suffisamment pour répondre à tous les besoins que l'apprenant juge importants pour lui-même.

Causes de l'analphabétisme au Manitoba

Après avoir consulté de nombreux groupes et particuliers, le groupe de travail s'est penché sur les obstacles à l'alphabétisation et s'est aperçu qu'ils sont nombreux et variés. Ces obstacles peuvent être le reflet d'un contexte socio-économique ou de problèmes que des personnes ont connus en rapport avec l'école et la collectivité en général. On peut ranger les causes de l'analphabétisme dans les groupes suivants :

- les différences culturelles
- les conflits école-collectivité
- les problèmes socio-économiques
- les attitudes des personnes ou de la société
- les barrières linguistiques
- les besoins spéciaux dont on ne tient pas compte

Le groupe de travail en est venu à la conclusion que le réseau scolaire constitue une route d'alphabétisation efficace pour la majorité des élèves. Pour certaines personnes toutefois, une expérience scolaire malheureuse devient le facteur déterminant qui mène à l'analphabétisme.

On a donc besoin de sentiers supplémentaires pour les apprenants qui ne se sont pas intégrés au réseau de l'éducation.

Une stratégie préventive

Le groupe de travail a constaté qu'en général, les programmes d'alphabétisation des adultes devaient être adaptés à l'apprenant et considérés comme des outils que l'apprenant peut employer pour atteindre ses objectifs.

Les recommandations visent des programmes axés sur l'apprenant et fondés sur la collectivité. Le groupe de travail n'a pas inventé cette orientation qui reflète plutôt l'expérience qu'ont vécu en matière d'éducation les personnes qui ont réussi à s'alphabétiser.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail a concentré ses efforts sur quatre groupes cibles : les élèves vulnérables, les apprenants adultes, la population autochtone et les apprenants pour qui l'anglais est une langue seconde.

Le groupe de travail a étudié en profondeur les préoccupations et les aspirations de ces groupes en matière d'alphabétisation. Les recommandations qui suivent reflètent les besoins précis de ces groupes et visent des points comme les obstacles à l'alphabétisation, les moyens de soutien qui permettront à chaque groupe d'atteindre ses propres objectifs en matière d'alphabétisation ainsi que des approches et des stratégies particulières pour chaque groupe.

Le rapport intégral du groupe de travail renferme de nombreuses citations des apprenants et des collectivités apprenantes qui ont participé aux audiences. Les membres du groupe de travail tiennent à souligner la contribution de ces personnes.

Membres du groupe de travail

Les membres du groupe de travail ont été choisis non seulement pour leur expérience et leur compétence professionnelle, mais aussi de manière à représenter les collectivités et groupes que l'alphabétisation touchait particulièrement. Comme toutes ces personnes ont continué à occuper leur emploi régulier pendant qu'elles faisaient partie du groupe de travail, l'établissement du présent rapport a exigé d'elles de grands sacrifices personnels.

Les personnes suivantes faisaient partie du groupe de travail.

- **Rosemary Vodrey (présidente)** - Psychologue scolaire, ancienne annonceure, étudiante de l'éducation permanente (droit), collaboratrice communautaire active
- **Julia Boon** - Administratrice d'école de langues privée
- **Claire Comte** - Infirmière et membre active de la communauté francophone
- **Sharon Fiddler** - Administratrice au sein d'une commission scolaire autochtone
- **Eric Jonasson** - Conseiller scolaire et membre de l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba (en remplacement de Vern Kulyk)
- **Gaston Joseph** - Administrateur de l'organisme Manitoba Community Colleges
- **Gary Kilarr** - Professeur d'université spécialiste des programmes de lecture et de langue maternelle
- **Fredelina Paqueo** - Agente immobilière et membre active de l'association philippine
- **Strini Reddy** - Directeur général d'écoles et membre exécutif de l'organisme Manitoba Association of School Superintendents
- **Betty Husby** - Présidente entrante, Manitoba Teachers' Society (en remplacement de Charles Tinman)

Le groupe de travail comptait sur les services du personnel suivant :

- Bob Gorchynski, directeur général
- Robin Millar, investigateur
- Lori Penner, investigatrice
- Darlene Joss, secrétaire administrative

Stratégie d'alphabétisation pour les Manitobains et Manitobaines

Les Recommandations du groupe de travail

Le corps du présent rapport décrit une perception changeante de l'alphabétisation, évolution découlant des objectifs personnels et de la recherche individuelle d'alphabétisation des apprenants adultes et des collectivités apprenantes de tout le Manitoba.

Outre la "route" traditionnelle de l'alphabétisation que constitue le réseau scolaire, cette perception envisage une grande variété d'autres "sentiers" qui correspondent à la situation de l'apprenant aduite.

Selon le groupe de travail, le passage de l'alphabétisation d'un domaine où les aptitudes sont transposées en niveaux scolaires et considérées comme ayant d'abord une valeur économique à un domaine où des collectivités et des adultes motivés recherchent l'alphabétisation à des fins personnelles, notamment d'ordre culturel, social, religieux, politique et autres, représente une évolution positive.

Les recommandations qui suivent visent à rendre le gouvernement plus apte à jouer un rôle positif et à soutenir, de concert avec les apprenants et les collectivités de tout le Manitoba, les éducateurs et la collectivité en général, la conception de cheminements variés qui se traduiront par l'alphabétisation de tous les Manitobains et Manitobaines.

Politique

Recommandation nº 1

Que le gouvernement du Manitoba établisse en matière d'alphabétisation une politique fondée sur ce qui suit :

- **un énoncé disant clairement que la réalisation de l'alphabétisation de tous les Manitobains et Manitobaines constitue un objectif et une responsabilité de l'ensemble de la collectivité;**
- **une perception de l'alphabétisation elle-même comme l'acquisition réelle des aptitudes nécessaires dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et des communications pour réaliser des objectifs personnels et communs à toute la collectivité;**
- **un engagement à réaliser dans tout le Manitoba une alphabétisation pluraliste axée sur l'apprenant et fondée sur la collectivité.**

Discussion

À mesure que notre société évoluait, l'alphabétisation a pris de plus en plus d'importance dans le succès financier, l'auto-perfectionnement ou l'accomplissement personnel de chacun et chacune. L'ensemble de la collectivité doit se soucier du coût économique, humain et social croissant de l'analphabétisme.

Le gouvernement et les autres éléments de la collectivité peuvent apporter une très grande contribution à l'objectif que constitue l'alphabétisation de tous les Manitobains et Manitobaines, si on considère cette alphabétisation du point de vue des objectifs personnels des apprenants et du point de vue des objectifs collectifs des collectivités apprenantes de tout le Manitoba.

Les nombreux services gouvernementaux et le secteur privé du Manitoba disposent de la connaissance et des compétences nécessaires pour faire de l'alphabétisation une réalité. Le meilleur moyen de répondre aux besoins qu'on retrouve à la grandeur de la province est une politique qui s'efforce de donner accès à cette connaissance et à ces compétences dans le contexte d'un mécanisme d'alphabétisation axé sur l'apprenant et fondé sur la collectivité.

Financement

Recommandation nº 2

Que le gouvernement du Manitoba évalue les besoins de toutes les régions de la province en services d'alphabétisation des adultes, et s'assure qu'on dispose de suffisamment de fonds pour permettre à toutes les personnes qui veulent s'alphabétiser de profiter de ces services et de recevoir les services de soutien nécessaires pour que le succès couronne leurs efforts.

Discussion

Dans tout le Manitoba, les personnes et les collectivités ont défini l'alphabétisation comme un outil important pour réaliser leurs objectifs personnels et collectifs. L'énergie que ces apprenants et collectivités apprenantes consacrent à l'alphabétisation peut s'estomper si le financement est incertain ou non disponible.

Comparativement au coût des autres services à la personne, l'investissement social que nécessite un effort global d'alphabétisation au Manitoba est modeste. Par contre, ses retombées possibles sur les plans économique, humain et social sont immenses.

Conseil de l'alphabétisation des adultes du Manitoba

Recommandation nº 3

Que le gouvernement du Manitoba mette sur pied un Conseil de l'alphabétisation des adultes du Manitoba qui relève directement du ministre de l'Éducation. Ce conseil se composerait de représentants supérieurs des domaines et secteurs suivants :

- **les collectivités de tout le Manitoba où se fait l'alphabétisation, notamment un nombre important de représentants des communautés autochtones et multiculturelles et de toutes les régions du Manitoba;**
- **des apprenants adultes provenant de toute la communauté de l'alphabétisation;**
- **des spécialistes de l'alphabétisation et d'autres éducateurs;**
- **le réseau de l'éducation, notamment les écoles, les établissements d'enseignement privés, les collèges communautaires et les universités;**
- **l'industrie, le monde du travail et les médias.**

Recommandation nº 4

Que le Conseil de l'alphabétisation des adultes dispose des fonds et des ressources nécessaires pour soutenir les activités d'alphabétisation, en collaboration avec l'ensemble de la communauté, en concentrant ses efforts sur cinq domaines principaux :

- **l'alphabétisation en milieu autochtone**
- **l'alphabétisation en milieu multiculturel**
- **l'alphabétisation en milieu urbain**
- **l'alphabétisation en milieu rural**
- **l'alphabétisation dans les régions septentrionales**

Discussion

Au Manitoba actuellement, l'alphabétisation des adultes représente un domaine d'activité secondaire de nombreux secteurs du réseau de l'éducation. On a nettement besoin de prendre dans les établissements des dispositions qui feront de l'alphabétisation un objectif prioritaire.

Le Conseil de l'alphabétisation du Manitoba établira le fondement institutionnel pour permettre la coopération entre toutes les collectivités et tous les secteurs du réseau éducatif, et la plus grande participation possible de la collectivité en général à l'évolution de stratégies d'alphabétisation axées sur l'apprenant et fondées sur la collectivité.

Selon le groupe de travail, le Conseil constituera une tribune appropriée et efficace pour l'élaboration des politiques, l'évaluation des besoins et la mise au point de stratégies fondées sur la collectivité pour s'occuper des cinq domaines prioritaires que définit notre recommandation.

Pour être efficace, le Conseil aura besoin de ressources qui lui permettent de financer les programmes fondés sur la collectivité et de coordonner les activités d'alphabétisation dans tout le gouvernement.

Bureau de l'alphabétisation

Recommandation nº 5

Qu'un nouveau Bureau de l'alphabétisation créé au sein d'Éducation Manitoba fournisse le soutien au Conseil de l'alphabétisation des adultes. Le Bureau de l'alphabétisation serait dirigé par un coordonnateur de l'alphabétisation du Manitoba relevant du Conseil, et il disposerait des ressources et du personnel suffisants pour appuyer le travail du Conseil, notamment dans les domaines suivants :

- **l'élaboration de politiques et l'évaluation des besoins, dont une appréciation des problèmes et des possibilités d'alphabétisation au sein de la communauté franco-manitobaine;**
- **les programmes de développement et de diffusion communautaire;**
- **les programmes de sensibilisation à l'alphabétisation;**
- **la définition de critères régissant l'établissement des programmes d'alphabétisation;**
- **la coordination des activités gouvernementales reliées aux services d'alphabétisation;**
- **la coordination et la promotion d'une vaste participation communautaire aux programmes d'alphabétisation et de sensibilisation à l'alphabétisation;**
- **le soutien nécessaire à l'échange de renseignements et à l'établissement de réseaux entre les programmes d'alphabétisation, afin de favoriser la mise au point de modèles d'alphabétisation efficaces;**
- **le soutien pour favoriser l'organisation "d'associations d'apprenants", à l'échelle communautaire et provinciale;**
- **l'appui à la recherche en alphabétisation au Manitoba, et à la diffusion de ses résultats;**

• le soutien à la mise au point et à la distribution d'ouvrages d'alphabétisation des adultes qui tiennent compte des besoins des apprenants et des collectivités apprenantes, et qui les intéressent, dans tout le Manitoba;

• le soutien et la diffusion d'autres méthodes et technologie d'enseignement et d'étude en alphabétisation, dont des techniques d'étude à distance et des programmes d'alphabétisation assistée par ordinateur;

• la promotion de l'alphabétisation en milieu de travail;

• l'évaluation des besoins particuliers et la mise au point de moyens efficaces pour les personnes ayant des besoins spéciaux, les personnes âgées, les prisonniers et les femmes.

Discussion

Pour être efficace, le Conseil de l'alphabétisation doit avoir ses propres ressources et son propre personnel dévoué. Le groupe de travail croit qu'il est possible de doter la plupart des postes du Bureau de l'alphabétisation en réorganisant le personnel actuel d'Éducation Manitoba, et qu'il ne sera nécessaire de créer que très peu de nouveaux postes, le cas échéant.

Une grande partie du travail du Bureau consistera à mieux coordonner les activités qu'entretient déjà tout le gouvernement dans le domaine de l'alphabétisation. On trouve dans les collèges communautaires et ailleurs dans le réseau de l'éducation des ressources et des compétences qui peuvent être adaptées et mises à contribution dans le cadre de programmes d'alphabétisation fondés sur la collectivité. La voix plus forte dont disposeront les apprenants et la communauté grâce au travail du Conseil de l'alphabétisation des adultes et du Bureau de l'alphabétisation peut permettre à ces ressources et à ces compétences de produire de meilleurs résultats.

À cette fin, le Bureau de l'alphabétisation coordonnera les rapports avec les groupes d'alphabétisation régionaux et locaux qui sont représentatifs de leur collectivité et ont une perception particulière des problèmes d'alphabétisation dans les différentes régions et les divers groupements culturels du Manitoba.

Lorsqu'on aura défini des lacunes dans le service, comme le manque de programmes de transition ou de dispositions pour l'alphabétisation de prisonniers, le Bureau de l'alphabétisation collaborera avec les autres services gouvernementaux pour les combler.

Il sera important que les membres du personnel de développement communautaire chargés des activités d'alphabétisation en milieu autochtone soient eux-mêmes des autochtones, comme il sera préférable qu'ils parlent couramment les langues autochtones aussi bien que l'anglais et puissent lire et écrire ces langues. De même, il sera préférable que le personnel de développement communautaire qui se chargera des activités d'alphabétisation en milieu multiculturel soit familier avec les diverses langues et cultures que l'on trouve au Manitoba.

Selon le groupe de travail, le Bureau de l'alphabétisation devrait travailler avec les apprenants par l'entremise des "associations d'apprenants" et en collaboration avec les autres secteurs du monde de l'enseignement et les collectivités en général, pour appuyer la recherche et mettre au point des ouvrages d'alphabétisation. Ces ouvrages seraient mis à la disposition des collectivités par le biais de "centres d'apprentissage" qu'hébergeraient des installations adéquates dans tout le Manitoba, et qui pourraient ainsi pallier au manque de livres dont souffrent de nombreuses collectivités.

Une avenue prometteuse pour l'accroissement de ces services est la mise sur pied d'un réseau de bibliothèques plus efficace et mieux appuyé. Le Bureau de l'alphabétisation étudiera les possibilités qu'offrent ces mesures pour ce qui est de l'amélioration de "l'infrastructure en matière d'alphabétisation" des collectivités manitobaines.

Le Bureau de l'alphabétisation distribuera aux programmes communautaires des subventions à l'alphabétisation des adultes qui seront disponibles par l'entremise du Conseil de l'alphabétisation. Le Bureau sera en mesure de conclure des contrats avec des organismes gouvernementaux et autres pour la prestation des services, et notamment de contrats portant sur la recherche en alphabétisation et la mise au point de manuels d'alphabétisation.

La politique que nous recommandons et la structure institutionnelle du Conseil de l'alphabétisation et du Bureau de l'alphabétisation permettront aux apprenants et aux collectivités apprenantes de tout le Manitoba de pouvoir tracer les "sentiers" menant à l'alphabétisation variés dont ont besoin les divers groupes et personnes de toute la province.

Moyens de soutien à l'intention des apprenants

Recommandation nº 6

Que le Conseil de l'alphabétisation et le Bureau de l'alphabétisation, en collaboration avec les autres ministères du gouvernement, étudient la suffisance des moyens de soutien en place pour permettre aux gens de suivre les programmes d'alphabétisation, y compris les mesures visant les situations socio-économiques qui peuvent contribuer à l'analphabétisme permanent.

Discussion

Tout au cours de nos audiences à travers le Manitoba, nous avons entendu parler du manque de services de garde à l'enfance, du manque de moyens de transport et du manque de ressources financières qui constituent autant d'obstacles. La mise en œuvre de programmes d'alphabétisation des adultes fondés sur les collectivités peut ouvrir des sentiers menant à l'alphabétisation des Manitobains et Manitobaines, mais beaucoup ne pourront pas emprunter ces sentiers si on ne leur apporte pas les soutiens adéquats.

Pour que l'engagement du gouvernement à l'endroit de l'alphabétisation de tous les Manitobains devienne réel et efficace, il est essentiel que les soutiens adéquats soient disponibles.

Sensibilisation

Recommandation nº 7

Que le Conseil de l'alphabétisation, en collaboration avec le monde de l'éducation et la collectivité en général, élabore et mette en œuvre des programmes de sensibilisation afin d'assurer que la communauté comprenne bien l'importance de l'alphabétisation et sache que des services d'alphabétisation sont disponibles.

Discussion

Dans le passé, il était possible pour les analphabètes et les analphabètes fonctionnels de réussir à faire face à de nombreux aspects de la vie au Manitoba. Cela est vrai pour de moins en moins de personnes en raison des changements technologiques et de l'évolution du marché du travail, et aussi de l'alphabétisation croissante de l'ensemble de la société. Les possibilités de l'analphabète seront de plus en plus limitées.

Il faut que la communauté le comprenne de sorte qu'elle appuie les efforts des apprenants et des collectivités apprenantes dans tout le Manitoba, et il est important que les apprenants éventuels connaissent les sentiers de l'alphabétisation que le Manitoba entend mettre à la disposition de tous ces citoyens et citoyennes.

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle concret et créatif dans la sensibilisation accrue du public de toutes les régions du Manitoba à l'analphabétisation.

Particulièrement dans les collectivités éloignées ou isolées du nord et des régions rurales, les services de bibliothèque mobile peuvent assurer un appui et un point de concentration pour les efforts d'alphabétisation en renforçant l'infrastructure de ces communautés en matière d'alphabétisation.

1990 – Année internationale de l'alphabétisation

Recommandation nº 8

Que le gouvernement du Manitoba s'engage dans l'élaboration pratique et très rapide de programmes d'alphabétisation des adultes axés sur les apprenants et fondés sur les collectivités, à l'échelle provinciale, pour souligner l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990. En outre, que le gouvernement joue le rôle de meneur dans la mise sur pied d'une campagne conjointe avec les médias et l'industrie pour prévenir l'analphabétisme en sensibilisant davantage aux facteurs déterminants qui peuvent contribuer à l'alphabétisation des enfants.

Discussion

Selon le groupe de travail, la meilleure manière pour le Manitoba de souligner l'Année de l'alphabétisation consistera à prendre les mesures nécessaires pour permettre l'élaboration rapide des programmes d'alphabétisation des adultes axés sur les apprenants et fondés sur les collectivités dont les Manitobains et Manitobaines ont besoin.

Il existe également une variété de moyens par lesquels la communauté en général peut aider à prévenir l'analphabétisme en faisant la promotion de l'étude chez les enfants.

Les parents peuvent améliorer grandement les chances de leurs enfants de s'alphabétiser en leur faisant la lecture à haute voix, avant leur entrée à l'école. Là où il y a des bibliothèques qui disposent des ressources nécessaires, elles peuvent réaliser des programmes de diffusion à l'intention des enfants d'analphabètes et des autres élèves qui peuvent avoir de faibles possibilités de réussite, tels les élèves vulnérables. Les éducateurs et les chefs de file autochtones peuvent participer à des programmes communautaires d'intervention précoce. Les médias peuvent aider à faire connaître la valeur de l'alphabétisation, alors que le monde de l'industrie peut assurer le leadership et fournir les ressources pour communiquer avec les Manitobains et Manitobaines en milieu de travail.

L'Année internationale de l'alphabétisation reflète une prise de conscience à l'échelle mondiale de l'importance croissante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des aptitudes en communications dans la qualité de vie dont peuvent jouir les gens. Le Manitoba peut témoigner de l'importance qu'il attache à l'alphabétisation de tous ses citoyens et citoyennes en lançant une campagne comme celle que nous recommandons.

L'Élève vulnérable

Recommandation nº 9

Qu'Éducation Manitoba encourage la mise sur pied de projets visant à déterminer les élèves vulnérables, c'est-à-dire, ayant de faibles possibilités de réussite et à répondre à leurs besoins, notamment par le biais de ce qui suit :

- **des programmes de soutien aux parents et d'intervention rapide fondés sur de meilleures communications entre les parents et l'école, et des mesures concrètes pour appuyer la participation parentale au travail de l'élève à l'école comme à la maison;**
- **l'élaboration et le financement de programmes de remplacement pour les élèves vulnérables, dont des projets comme des programmes combinant le travail et l'éducation, des inscriptions et des calendriers flexibles, et la prestation de services scolaires dans des endroits autres que l'école lorsque cela convient;**
- **l'établissement de liens entre les écoles et les programmes d'alphabétisation des adultes fondés sur la collectivité afin de permettre de partager les ressources et les compétences, et de faire des mises en rapport et des échanges de participants lorsque cela est une solution adéquate pour l'élève vulnérable;**
- **l'appui des efforts des collectivités autochtones visant à permettre une scolarisation adaptée à la culture et aux réalités des jeunes autochtones du Manitoba;**
- **le soutien de programmes améliorés à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers, dont des programmes de prévention pré-scolaires avec la participation des parents et de la collectivité.**

Recommandation nº 10

Que les ressources soient mises à la disposition des divisions scolaires dont les écoles seraient prêtes à participer à la mise en œuvre d'un plan quinquennal d'alphabétisation élaboré au sein de la collectivité avec la participation tant des membres de la collectivité que du personnel des écoles, pour faire face au problème des décrocheurs, ce qui comprendrait notamment la fourniture des compétences et des ressources scolaires nécessaires pour appuyer les programmes d'alphabétisation des adultes fondés sur la collectivité. La progression de ce plan ferait l'objet d'évaluations annuelles.

Discussion

Le groupe de travail croit que le succès sur le "chemin de l'alphabétisation" qu'offre le réseau scolaire demeure le cheminement le moins perturbateur et celui que préfère la grande majorité des Manitobains et Manitobaines. Le réseau scolaire doit faire face à une grande variété de défis, et il y aura toujours des personnes auxquelles le succès échappera. Toutefois, les efforts visant à élargir cette "route" afin de répondre aux besoins d'une plus grande proportion de jeunes représentent un défi important et fondamental pour les éducateurs et les écoles du Manitoba.

De même, de meilleurs efforts systématiques et coopératifs visant à ouvrir des "sentiers" pour ceux qui abandonnent l'école avant d'être alphabétisés peuvent aider de nombreux jeunes à éviter le piège de l'analphabétisme qui dure toute une vie.

Financement de l'alphabétisation en milieu autochtone

Recommandation nº 11

Que le gouvernement du Manitoba entame des discussions avec le gouvernement fédéral afin que les projets d'alphabétisation des Indiens de plein droit soient considérés comme un service d'éducation admissible aux subventions fédérales, dans les réserves, en milieu urbain et ailleurs au Manitoba.

Recommandation nº 12

Que le gouvernement du Manitoba prenne l'initiative pour résoudre les problèmes de compétence actuels dans le financement des programmes d'alphabétisation fondés sur la collectivité dans les réserves indiennes du Manitoba, dans le but de négocier un accord de financement adéquat et un mécanisme d'attribution des subventions pour assurer à ces programmes un financement à long terme stable et flexible.

Recommandation nº 13

Nonobstant les résultats de ses discussions avec le gouvernement fédéral, que le gouvernement du Manitoba reconnaisse qu'il est responsable de fournir les fonds et les ressources nécessaires à la réalisation de l'alphabétisation de tous les membres de la communauté autochtone du Manitoba.

Discussion

On relève des anomalies dans les ententes actuelles de financement de l'alphabétisation en milieu autochtone. Le gouvernement fédéral est responsable du financement des écoles dans les réserves, mais jusqu'à maintenant, il n'a pas considéré l'alphabétisation des adultes comme un service éducatif donnant droit à des subventions.

L'analphabétisme chez les autochtones est en partie dû au fait que, dans le passé, le réseau scolaire financé par le fédéral a été incapable d'établir un chemin menant à l'alphabétisation que la plupart pouvaient emprunter.

Avec les améliorations apportées aux écoles autochtones, dont un grand nombre découlent du fait que les enseignants autochtones et la communauté elle-même assument une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'éducation et en assurent un meilleur contrôle, on a besoin de programmes d'alphabétisation des adultes flexibles axés sur les apprenants et fondés sur la collectivité pour répondre aux besoins des apprenants adultes dans toute la communauté autochtone.

Il est important de régler entre les gouvernements fédéral et provincial la question des sources de financement et celle de la responsabilité des normes, et de s'assurer que les collectivités sont clairement informées des conditions d'admissibilité au financement et des fonds disponibles. Il faut en outre assurer la stabilité du financement. Les financements fédéral et provincial à court terme actuels de l'alphabétisation des adultes ne permettent pas l'évolution de programmes efficaces fondés sur la collectivité.

Peu importe les mesures que prend le gouvernement fédéral dans ses domaines de compétence, le groupe de travail croit que le Manitoba a un rôle à jouer et est responsable de fournir les fonds et les ressources nécessaires pour appuyer l'alphabétisation de tous les Manitobains et Manitobaines, y compris les membres de la communauté autochtone du Manitoba.

Rôle du Manitoba dans l'alphabétisation en milieu autochtone

Recommandation nº 14

Que le gouvernement du Manitoba, par le biais du Conseil de l'alphabétisation des adultes, collabore avec la communauté autochtone et les autres intervenants à la mise au point de ce qui suit :

- **des ouvrages adéquats d'alphabétisation en milieu autochtone, dont des documents en langues maternelles;**
- **des programmes d'alphabétisation assistée par ordinateur et d'enseignement à distance, et d'autres techniques d'enseignement et d'étude qui peuvent aider à surmonter l'obstacle de l'isolement;**
- **des programmes et des ressources appropriées pour l'enseignement de l'Anglais langue seconde à la population autochtone du Manitoba.**

Recommandation nº 15

Que les autochtones manitobains soient admissibles aux programmes d'Anglais langue seconde (ALS).

Discussion

On juge qu'une grande partie de l'éducation offerte aux autochtones dans le passé et des ouvrages d'alphabétisation existants ne tiennent pas compte de la réalité ou de la culture autochtone, et ne conviennent pas. Un élément important de la manifestation de la communauté autochtone du Manitoba comme collectivité voulant s'alphabétiser est son désir de renforcer et de conserver sa culture, dans le cadre d'une tendance généralisée au sein de cette collectivité à assumer une plus grande responsabilité de ses propres affaires, et d'en avoir un meilleur contrôle.

Pour convenir aux autochtones, les sentiers de l'alphabétisation exigent des manuels et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui reflètent leur expérience et leur culture, les objectifs de chaque apprenant ainsi que de la collectivité en tant que communauté apprenante, et les réalités de l'isolement qui touchent de nombreuses collectivités autochtones.

Il faut aussi comprendre le fait que pour de nombreux autochtones, l'anglais est une langue seconde, et qu'un cours d'Anglais langue seconde approprié est une condition préalable à l'alphabétisation en anglais.

On relève également au sein de la communauté autochtone un désir d'alphabétisation en langue maternelle. Ce désir est particulièrement fort à Island Lake, collectivité isolée au dialecte unique. Le groupe de travail croit que l'alphabétisation dans la langue maternelle peut contribuer tant à la motivation de l'apprenant dans ses efforts pour s'alphabétiser en anglais qu'à son succès, et croit que la province devrait l'appuyer.

Anglais langue seconde (ALS)

Recommandation nº 16

Que le gouvernement du Manitoba encourage la mise en œuvre des programmes d'anglais langue seconde et d'alphabétisation en ALS suivants fondés sur la collectivité tels que les suivants:

- **programmes dans des milieux variés, c'est-à-dire les écoles, les collèges communautaires, les établissements privés, les centres communautaires ou tout autre endroit adéquat et accessible aux élèves de l'ALS;**
- **programmes dans le cadre des garderies pour assurer que les enfants acquièrent les compétences linguistiques nécessaires pour s'intégrer au réseau scolaire, et lorsque cela est approprié, des cours d'ALS aux parents également;**
- **programmes faisant appel à des enseignants et à des enseignants adjoints qui parlent la langue maternelle de ceux qui étudient;**
- **programmes qui apportent de la stabilité à l'apprenant en assurant la plus grande continuité possible du programme, de manière à réduire au minimum la nécessité de changer d'établissement;**
- **programmes uniformes ou du moins qui se comparent facilement d'une province à l'autre;**
- **programmes ouverts aux immigrants et aux réfugiés dès leur arrivée au Canada.**

Recommandation nº 17

Que le gouvernement du Manitoba, par l'entremise du Conseil de l'alphabétisation des adultes, collabore avec la communauté multiculturelle à la mise au point de matériel d'alphabétisation et de méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte des antécédents, de la culture et de la motivation des personnes qui suivent des cours d'ALS.

Discussion

Les immigrants et les réfugiés doivent avoir l'occasion d'apprendre l'anglais et de s'alphabétiser dans cette langue pour se faire une nouvelle vie au Manitoba. Il est possible de leur faciliter grandement l'acquisition de ces connaissances en élaborant des programmes d'alphabétisation flexibles, axés sur les apprenants et fondés sur la collectivité, et en fournissant des ouvrages d'alphabétisation qui reflètent les antécédents de ces personnes.

Un grand nombre de personnes qui se sont adressées au groupe de travail ont souligné leur désir d'avoir des instructeurs ou des instructeurs adjoints qui parlent couramment leur langue maternelle.

Le groupe de travail croit qu'une meilleure collaboration avec la communauté multiculturelle du Manitoba offrirait de grandes possibilités d'améliorer les sentiers de l'alphabétisation en ALS, et il verrait une participation accrue de cette communauté à ces activités comme une stratégie clé de la province en matière d'alphabétisation.

Recommandation nº 18

Que le gouvernement du Manitoba encourage la mise au point d'ouvrages qui permettent les programmes d'ALS et d'alphabétisation en ALS, et y participe aux fins suivantes :

- **inclure un contenu canadien, notamment des renseignements sur la culture, les valeurs et le droit du Canada;**
- **refléter les aspects ethniques, multiculturels et linguistiques de l'alphabétisation, et en tenir compte.**

Discussion

De nombreuses personnes qui ont pris la parole devant le groupe de travail ont fait part de leur besoin de mieux comprendre les lois, les valeurs et les coutumes canadiennes pour réussir à s'établir au Canada. Le développement d'ouvrages qui transmettent ces renseignements comme élément de l'alphabétisation répond directement aux motifs de ces apprenants, et est une composante essentielle d'une méthode d'alphabétisation axée sur les apprenants.

Recommandation nº 19

Que le gouvernement veille à ce que le rapport enseignant-élèves dans les programmes d'ALS où les apprenants sont analphabètes dans leur langue maternelle, soit suffisamment faible pour assurer une attention et une formation personnelles, et à ce que la taille des classes dans tous les programmes d'ALS soit examinée pour garantir des rapports adéquats ainsi que l'accès à l'instruction.

Discussion

Particulièrement lorsque les élèves d'ALS sont analphabètes dans leur langue maternelle, on a besoin d'une instruction personnelle intensive qu'on ne peut obtenir que lorsque l'élève a amplement l'occasion d'interagir directement avec l'enseignant. Quelques élèves et éducateurs ont fait part au groupe de travail de leur inquiétude devant le fait que l'inscription aux classes d'ALS en général est souvent trop élevée pour permettre une étude efficace. Cette question devrait faire l'objet d'un examen.

Recommandation nº 20

Que les immigrants et réfugiés ayant des compétences techniques ou une formation universitaire reconnue, ou les deux, profitent d'un apprentissage adéquat après avoir suivi un cours d'ALS général mettant l'accent sur l'acquisition du vocabulaire spécialisé pertinent à leur domaine. Cela les aiderait à répondre aux exigences des organismes canadiens en cause pour reconnaître leur formation reçue à l'étranger.

Discussion

Comme le souligne le corps du présent rapport, le groupe de travail ne porte aucun jugement quant à l'équité et à l'à-propos avec lesquels les organismes de contrôle des professions et les autres groupes évaluent les cours suivis à l'étranger, même si nous pensons que le gouvernement devrait se pencher sur cette question. De toute façon, le fait de fournir une formation adéquate reliée au travail pour permettre à des personnes de devenir aptes à travailler dans leur domaine de spécialisation le plus rapidement possible, peut favoriser leur succès et la contribution qu'elles puissent apporter au Manitoba.

Recommandation nº 21

Que l'aide aux étudiants et les autres services de soutien soient fournis à tous les élèves d'ALS, y compris les immigrants aussi bien que les réfugiés, et que cette aide comprenne les services de garde à l'enfance pour les élèves d'ALS au Manitoba.

Discussion

Pour de nombreux élèves d'ALS, la période entre leur arrivée au Manitoba et le moment où ils peuvent parler suffisamment l'anglais et ont acquis une alphabétisation adéquate, constitue une période creuse dans leur progression vers l'intégration complète à notre société. Le manque de services de soutien tels que le transport, l'aide financière et, surtout pour les femmes, la garde à l'enfance, peut constituer un obstacle à l'alphabétisation. Le gouvernement fédéral fournit actuellement de l'aide aux réfugiés, mais non aux immigrants. Les deux groupes doivent profiter des services de soutien pour avoir réellement accès à l'alphabétisation.

Recommandation nº 22

Qu'on appuie les activités de diffusion des programmes d'ALS et d'alphabétisation en ALS afin d'assurer que les apprenants éventuels de l'ALS soient conscients de l'existence de ces programmes et y ait accès.

Discussion

Une grande variété de facteurs culturels, linguistiques ou financiers peuvent constituer des obstacles à l'entrée des immigrants et des réfugiés dans les programmes d'ALS. Ces obstacles peuvent être particulièrement importants dans le cas des femmes.

Certains programmes d'ALS ayant des liens étroits avec les organismes multiculturels ont déjà fait la preuve de l'efficacité des programmes de diffusion pour inciter les personnes à devenir des apprenants. Cela devrait être encouragé.

Recommandation nº 23

Qu'Éducation Manitoba et les collèges communautaires reconnaissent les compétences en ALS acquises par les personnes qui suivent les cours dans les établissements d'enseignement privés et les programmes fondés sur la collectivité.

Discussion

La possibilité de passer d'un cours d'ALS à des débouchés d'éducation plus vastes constitue l'une des principales motivations de nombreux élèves de l'ALS, au Manitoba. Dans une méthode d'alphabétisation axée sur l'apprenant et fondée sur la collectivité, les personnes elles-mêmes choisiront quels programmes suivre, et on devrait prendre des mesures pour que leurs résultats obtenus dans ces programmes soient reconnus par le réseau d'éducation.

Formation et éducation à l'intention des éducateurs et des personnes qui travaillent en alphabétisation

Recommandation nº 24

Que les programmes de formation des enseignants soient revus pour augmenter le nombre de crédits requis pour donner des cours en alphabétisation, la matière de ces crédits devant porter notamment sur ce qui suit :

- **la sensibilisation et la sensibilité aux besoins éducatifs et aux styles d'apprentissage variés;**
- **la sensibilisation et la sensibilité aux facteurs multiculturels, notamment une meilleure compréhension de la valeur des langues maternelles;**
- **un accent plus prononcé sur les besoins spéciaux, dont les handicaps physiques, les troubles d'apprentissage et les autres situations qui peuvent nuire à l'apprentissage chez certains Manitobains et Manitobaines;**
- **une meilleure compréhension des méthodes de lecture et d'écriture;**
- **une meilleure compréhension des moyens par lesquels une langue est acquise "naturellement" dans un contexte social;**
- **un accent plus prononcé sur l'apprentissage et l'éducation des adultes.**

Recommandation nº 25

Que les écoles accordent la priorité aux activités de perfectionnement professionnel des enseignants pour leur permettre d'acquérir ce qui suit :

- **une sensibilité adéquate aux styles d'apprentissage;**
- **des stratégies de remplacement pour les élèves vulnérables;**
- **la capacité de répondre aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux;**
- **une meilleure compréhension de la valeur de la participation des parents à l'éducation et la capacité de la stimuler.**

Recommandation nº 26

Que les enseignants des cours d'alphabétisation en ALS détiennent les qualifications professionnelles appropriées.

Recommandation nº 27

Que le gouvernement du Manitoba appuie la création des moyens d'acquisition d'aptitudes et de perfectionnement professionnel chez les personnes qui travaillent dans le domaine de l'alphabétisation dans toute la province, ce qui comprend notamment la promotion de l'établissement de réseaux et d'échanges de renseignements, et des possibilités de participer à l'élaboration d'ouvrages d'alphabétisation et de techniques d'enseignement et d'apprentissage qui répondent aux besoins des apprenants et des collectivités dans toute la province.

Recommandation nº 28

Que le gouvernement du Manitoba appuie une "conférence des personnes travaillant en alphabétisation" pour donner à ces personnes l'occasion d'établir des relations, d'acquérir des aptitudes, d'échanger des informations et de rencontrer directement le Conseil de l'alphabétisation des adultes régulièrement.

Discussion

Bien que, selon la perception qu'a le groupe de travail de l'alphabétisation, le principal agent de changement soit l'apprenant lui-même, l'éducateur joue un rôle complexe qui offre de nombreux défis.

À mesure que l'atteinte de meilleurs résultats dans le domaine de l'alphabétisation prendra de l'importance dans le réseau scolaire et les programmes d'alphabétisation en ALS et autres, on aura besoin d'acquérir des aptitudes additionnelles et de recevoir de la nouvelle formation.

Le groupe de travail espère que, grâce aux relations coopératives qui naîtront du travail du Conseil de l'alphabétisation et avec la participation concrète des organismes professionnels dans le domaine de l'éducation, les ressources adéquates en formation – pour les enseignants dans le domaine de l'éducation, pour les enseignants en ALS et en alphabétisation en ALS, et pour les personnes qui travaillent dans le domaine de l'alphabétisation au Manitoba – évolueront pour répondre aux besoins des programmes d'alphabétisation axés sur les apprenants et fondés sur la collectivité qu'on trouve dans tout le Manitoba.

Conclusion

Le besoin d'alphabétisation des Manitobains et Manitobaines, pour leur permettre de mener une vie aussi remplie et aussi réussie qu'elle devrait l'être, est plus grand aujourd'hui que jamais au cours de notre histoire.

Et aujourd'hui, le phénomène des apprenants et des collectivités apprenantes, c'est-à-dire des personnes et des groupes qui veulent s'alphabétiser à des fins personnelles et communes, fournit au Manitoba l'occasion de progresser vers la réalisation de son objectif qui est l'alphabétisation de tous ses citoyens et citoyennes.

Le groupe de travail croit que les recommandations formulées ici peuvent fournir un solide fondement pour cette progression, maintenant et dans l'avenir.